

VILLE DE BOUSSOIS
Place du 8 mai 1945
59168 BOUSSOIS

DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES
Marché public
Assurance du Personnel

ACTE D'ENGAGEMENT

Les conditions particulières et/ou générales du contrat d'assurance remises obligatoirement par l'assureur constituent un tout indivisible avec le présent document intitulé « Acte d'engagement ».

Sommaire :

Titre I : Identifiant

Titre II : Conditions d'exécution du marché

Titre III : Gestion et prestations associées au marché

Titre IV : Prix du marché

Personne publique :

VILLE DE BOUSSOIS représentée par : Jean Claude MARET, Maire

Objet du marché :

La ville de Boussois représentée par Jean Claude MARET, Maire, procède à une consultation en vue de souscrire son contrat d'assurance, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel titulaire et non titulaire, en application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du décret 60-58 du 11 janvier 1960, pour les agents affiliés à la CNRACL, du décret n°91-298 du 20 mars 1991 et du décret n°88-145 du 15 février 1988.

Procédure de passation :

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics.

Titre I – Identifiant

1.1 La Collectivité

VILLE DE BOUSSOIS
Place du 8 mai 1945
59168 BOUSSOIS

Comptable assignataire : TRESOR PUBLIC JEUMONT

Le représentant du pouvoir adjudicateur est : Jean Claude MARET, Maire

1.2 Engagement du candidat

Compagnie d'assurance :

Je soussigné, _____, agissant :

- pour mon propre compte
- pour le compte de :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Télécopie :

Numéro SIRET :

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation et du présent acte d'engagement, m'engage :

- Conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la prestation (services d'assurances) dans les conditions ci-après définies.

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres, soit le **15/11/2016**

Titre II – Conditions d'exécution du marché

Les conditions d'exécution du marché sont déterminées par les conditions particulières et/ou générales proposées par le candidat.

La tarification proposée par le candidat, au Titre IV du présent acte d'engagement, devra inclure les prestations proposées par le candidat dans le cadre du présent Titre.

Titre III - Gestion et prestations associées au marché

La tarification proposée par le candidat, au Titre IV du présent acte d'engagement, devra inclure les prestations décrites ci-dessous.

Pour chaque rubrique on entend par « candidat » le candidat lui-même ou le délégataire de gestion.

1 – Gestion des prestations

Le candidat devra impérativement fournir les documents types de déclaration de sinistres et un document décrivant son logiciel de gestion spécialisé dans le risque statutaire. Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés à la gestion des sinistres ainsi que les modalités de gestion du contrat d'assurance.
- le nombre d'actes de gestion réalisés par an.
- et toute autre précision utile (...)

Le candidat doit décrire les moyens informatiques qu'il mobilisera pour gérer le contrat d'assurance.

2 - Assistance juridique

2 – 1 Assistance juridique sur la protection sociale des agents de la Fonction Publique Territoriale

Le candidat s'engage à fournir à la Collectivité une assistance juridique, pour toutes questions relatives à la protection sociale des agents de la Fonction Publique Territoriale.

2 – 2 Recours

Le candidat met à la disposition de la Collectivité un service qui effectuera les recours contre les tiers responsables, pour tout accident pouvant survenir à l'un de ses agents.

3 – Statistiques

Le candidat s'engage à fournir à la Collectivité un ou plusieurs dossiers statistiques lui permettant de connaître l'état de son absentéisme et de le comparer avec les collectivités équivalentes.

4 - Réduction du risque maladie ordinaire

4 – 1 Contre-Visite / Expertise

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés aux contre-visites/expertises médicales
- l'étendue de la prestation:
- le délai moyen de traitement des demandes :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

4 – 2 Réintégration professionnelle

Le candidat indiquera avec précision les solutions adaptées aux collectivités dont les agents seraient en arrêt de travail en raison de difficultés psychologiques.

4 – 3 Maintien dans l'emploi

Le candidat indiquera avec précision les solutions adaptées aux collectivités dont les agents seraient en arrêt de travail en raison d'inaptitude totale ou partielle.

5 - Prévention et réduction du risque accident de service

Le candidat doit décrire la prestation qu'il propose :

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée.

Titre IV – Prix du marché

La tarification ci-dessous proposée par le candidat, doit inclure les prestations visées aux Titres II et III du présent acte d'engagement.

Les prix sont proposés dans le tableau ci-dessous par le candidat

Article 1 : Tarification

Garanties Titulaires		Franchise	Taux
Décès		sans	
Acc. du Travail et Maladie Professionnelle		sans	
Congés Longue Maladie et Longue Durée		90 jours	
Maternité		sans	
Maladie ordinaire	①	10 jours	
	②	15 jours	
	③	30 jours	
Totaux	①		
	②		
	③		
Garanties Auxiliaires			

Le candidat devra compléter, sous peine de rejet d'offre, les informations suivantes :

- L'assureur renonce-t-il à la résiliation pour sinistre ? OUI – NON *
 - Quelle est la durée des indemnités journalières après résiliation ou au terme du terme du contrat en nombre d'années ?
 - Les frais médicaux sont-ils indemnisés à titre viager ? OUI – NON*
 - Les frais médicaux sont-ils indemnisés après résiliation ou au terme du contrat ? OUI – NON*
 - Les rechutes liées à un sinistre ayant pris naissance durant la période d'assurance sont-elles indemnisées après résiliation ou au terme du contrat ? OUI – NON*.
- Si OUI , pendant combien de temps ?

* Merci de rayer la mention inutile

Article 2 – Paiement

La Collectivité se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au compte ouvert au nom de :

- Sous le numéro :
- Code banque :
- Code guichet :
- Nom de la banque :

A
Le
Le candidat

A
Le
Le représentant légal de la Collectivité

*** Si l'offre est déposée par un intermédiaire d'assurance, elle devra impérativement être signée par la compagnie d'assurance. Si elle est signée par l'intermédiaire seul, celui-ci devra (sous peine d'irrecevabilité de l'offre) pouvoir produire une attestation de la compagnie le mandatant expressément pour répondre en son nom.**

FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCE (1)

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la Loi N° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises.

A

Le

Le représentant légal de la Collectivité (2)

(1) à remplir par la Collectivité en original sur une photocopie

(2) date et signatures originales

Article 3 – Notification au titulaire

La notification consiste en la remise d'une copie certifiée conforme de la consultation au titulaire.

Cette remise sera effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, coller ICI, l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification
une copie certifiée conforme du présent
marché

A

Le